

CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN ÉTHIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Dernière mise à jour le [date]

Le présent avis de confidentialité explique comment le conseiller ou la conseillère en éthique du Conseil de l'Europe traite les données à caractère personnel.

1. Qui est responsable du traitement des données ?

Le conseiller ou la conseillère en éthique assure le rôle de référent·e pour toute question et norme en lien avec l'éthique au Conseil de l'Europe, en fournissant des avis indépendants au Secrétaire Général ou à la Secrétaire Générale et en conseillant à titre confidentiel les membres du Secrétariat et d'autres personnes qui prennent part aux activités du Conseil de l'Europe, ainsi qu'en promouvant le cadre d'éthique de l'Organisation et en contrôlant son efficacité.

Le conseiller ou la conseillère en éthique est responsable du traitement des données, ce qui signifie qu'il ou elle a compétence pour prendre toute décision relative au traitement des données. Le traitement des données à caractère personnel fait par le conseiller ou la conseillère en éthique est régi par le [Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel](#), que le Comité des Ministres a adopté le 15 juin 2022.

2. À quelles fins traitons-nous des données à caractère personnel ?

Le conseiller ou la conseillère en éthique, y compris les membres de son équipe (ci-après « nous »), peut traiter des données à caractère personnel pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de son [mandat](#), notamment pour exercer ses fonctions consultatives, normatives et de contrôle, mais aussi de sensibilisation, de formation et de communication sur le cadre d'éthique. Ce cadre comprend le Code de conduite, la Politique sur le respect et la dignité, la Politique Speak Up, la Politique sur l'utilisation des médias sociaux et des arrêtés spécifiques sur le personnel et les achats.

En particulier, nous pouvons traiter des données à caractère personnel aux fins suivantes :

2.1 Activités de conseils portant sur le cadre d'éthique, notamment :

- a) sur la question des conflits d'intérêts en lien avec les activités extérieures, les cadeaux, les faveurs et avantages, les marques d'hospitalité, les distinctions honorifiques, les décorations, les situations postérieures à la cessation des fonctions, les procédures d'achat et d'octroi de subventions ainsi que les situations susceptibles d'entraîner des risques réputationnels pour l'Organisation ;
- b) sur les actes répréhensibles portant atteinte à l'intérêt public ;
- c) sur les mesures de prévention des risques de représailles et de protection des personnes qui signalent de tels actes (lanceurs d'alerte) et d'autres catégories de personnes qui doivent être protégées contre les représailles, au titre de la [Politique Speak Up](#) ;
- d) sur la prévention du harcèlement et d'autres comportements irrespectueux et sur les réponses à y apporter, conformément à la Politique sur le respect et la dignité ;

2.2 Activités de contrôle, notamment :

- a) le contrôle de l'efficacité du cadre d'éthique par la collecte d'informations sur la prévention et la détection des risques et des manquements en matière d'éthique et sur la réponse apportée à cet égard ;
- b) l'examen des données collectées aux fins de gestion des conflits d'intérêts, telles que celles figurant dans les déclarations d'intérêts, le registre des cadeaux et les documents se rapportant aux activités accessoires ;
- c) l'établissement de rapports sur les activités du Bureau de l'éthique, ce qui inclut la publication de ces rapports, et la conservation des échanges avec les demandeurs.

2.3 Activités de sensibilisation et de formation :

- a) le suivi de la participation ou non des agents au cours en ligne sur l'éthique et l'envoi de rappels ;
- b) le traitement des questions liées à la sensibilisation et à la formation.

3. Quelles catégories de données à caractère personnel traitons-nous ?

Nous pouvons traiter toute donnée à caractère personnel présentant un intérêt pour les fonctions du conseiller ou de la conseillère en éthique, ce qui peut inclure les données à caractère personnel des membres du Secrétariat et de personnes extérieures à l'Organisation, par exemple, de personnes qui participent aux activités du Conseil de l'Europe ou qui ont porté une requête à l'attention du conseiller ou de la conseillère en éthique.

Nous pouvons recevoir les données en personne, par téléphone, par courrier électronique, par des formulaires en ligne et par des systèmes internes et workflows du Conseil de l'Europe utilisés pour les besoins de l'activité du conseiller ou de la conseillère en éthique.

Aux fins énumérées au point 2. ci-dessus, nous pouvons traiter toute donnée à caractère personnel jugée nécessaire pour l'accomplissement du mandat du conseiller ou de la conseillère en éthique, ce qui inclut les données sensibles telles que définies à l'article 5 du [Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel](#).

Il peut s'agir, entre autres, de données telles que le nom et le prénom, l'adresse électronique, la fonction, la division et la direction, les intérêts personnels tels que les relations personnelles, les intérêts financiers, commerciaux ou de responsabilité, ainsi que toute information personnelle pertinente pour une requête.

Dans le but spécifique de contrôler l'efficacité du cadre d'éthique, nous traitons principalement des données anonymes et agrégées.

Aux fins du registre des cadeaux, nous traitons les adresses électroniques du ou de la bénéficiaire et de son ou sa manager, ainsi que les informations relatives au cadeau en question. Si le ou la bénéficiaire choisit de renseigner son numéro de téléphone et la MAE concernée, nous traitons également ces données.

Pour ce qui concerne les catégories de données traitées aux fins des déclarations d'intérêt, un avis de confidentialité spécifique sera publié en temps utile.

Aux fins de sensibilisation et de formation, nous pouvons traiter le nom et le prénom, l'adresse électronique, l'intitulé du poste, la MAE concernée, si le cours a été suivi et les informations se rapportant à une requête.

4. Quel est le fondement juridique du traitement que nous faisons de vos données ?

Ces opérations de traitement des données ont pour [fondement juridique](#) le mandat du conseiller ou de la conseillère en éthique, le Statut du personnel et les arrêtés relatifs au personnel du Conseil de l'Europe, le Code de conduite et d'autres instruments juridiques applicables adoptés par le Conseil de l'Europe, qui contiennent des dispositions relatives aux questions d'éthique.

5. Qui a accès à vos données ?

Les fonctions consultatives du conseiller ou de la conseillère en éthique reposent sur la confiance. Toute information à laquelle nous avons accès sera toujours traitée de manière confidentielle.

Nous ne divulguons pas les informations reçues à titre confidentiel, à moins :

- a) que la personne qui les a communiquées ait consenti à leur divulgation ;
- b) qu'il existe un risque de danger ou de préjudice imminent pour les personnes ou pour les intérêts, l'image ou la réputation de l'Organisation ;
- c) que ces informations soient requises dans le cadre d'une procédure d'investigation ou d'un audit.

Dans ces situations, le conseiller ou la conseillère en éthique transmet les informations aux organes compétents, tout en protégeant – dans toute la mesure du possible – l'identité de la personne qui les a communiquées.

Les informations figurant dans le registre des cadeaux peuvent être communiquées à l'unité de Contrôle interne et aux divisions d'Audit et d'Investigation de la Direction de l'Audit interne, de l'Évaluation et de l'Investigation (DIO) à des fins de contrôle interne, d'audit interne et d'investigations internes. Ces données sont traitées conformément au [cadre de protection des données de la DIO](#).

Les informations figurant dans le registre des cadeaux peuvent également être communiquées à la Direction des Services généraux aux fins de collecte des cadeaux et pour procéder à leur inventaire.

6. Comment conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées sous format électronique sur les serveurs du Conseil de l'Europe situés dans l'Union européenne. Nous avons mis en place des mesures de sécurité pour protéger les informations personnelles, notamment contre la perte accidentelle, l'utilisation ou l'accès non autorisés et la modification ou la divulgation. Ces mesures comprennent l'utilisation de serveurs cryptés, la limitation de l'accès à toutes les bases de données aux seules personnes qui en ont besoin et la sauvegarde sécurisée de toutes les données.

7. Quelle est la durée de stockage de vos données ?

Vos données à caractère personnel peuvent être conservées par le conseiller ou la conseillère en éthique pendant une période maximale de trois ans à compter de la date de réception de la demande.

Aux fins spécifiques de la fourniture de conseils sur le cadre d'éthique à un membre du Secrétariat, le conseiller ou la conseillère en éthique ne conserve que le nom, le prénom et la MAE de ce membre du Secrétariat. Lorsqu'il ou elle conseille une personne extérieure au Conseil de l'Europe, le conseiller ou la conseillère en éthique conserve l'adresse électronique et les données à caractère personnel que cette personne choisit de communiquer dans sa correspondance électronique. Ces données sont conservées pendant une période maximale de trois ans à compter de la date de réception de la demande.

Pour ce qui concerne les données à caractère personnel conservées dans le registre des cadeaux, après évaluation de la déclaration, le conseiller ou la conseillère en éthique ne conserve que les données non personnelles (la MAE et la date à laquelle le cadeau a été offert). En parallèle, les déclarations sont conservées dans le registre des cadeaux pendant cinq ans au cas où les divisions d'Audit et/ou d'Investigation de la DIO auraient besoin d'y accéder à des fins d'audit interne et/ou d'investigation interne.

8. Quels sont vos droits en matière de protection des données ?

En vertu de l'article 8 du [Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel](#), vous avez le droit :

- de consulter les informations personnelles vous concernant que nous détenons ;
- de faire corriger les informations personnelles incomplètes ou inexactes vous concernant que nous détenons ;
- de demander la suppression des informations personnelles vous concernant s'il n'y a aucune raison valable que nous les conservions ;
- de vous opposer au traitement des informations personnelles vous concernant pour des raisons particulières liées à votre situation.

Veillez noter que, conformément à l'article 10.1.4 du [Règlement du Conseil de l'Europe sur la protection des données à caractère personnel](#), des exceptions et des restrictions peuvent s'appliquer pour protéger la personne concernée ou les droits et les libertés fondamentales d'autrui, notamment la liberté d'expression et l'accès à l'information.

9. Contacts

Si vous souhaitez exercer l'un des droits énoncés ci-dessus et si vous avez la moindre question, inquiétude ou demande relative à la manière dont vos données sont collectées et utilisées, veuillez contacter :

- le conseiller ou la conseillère en éthique par courrier électronique à ethics@coe.int ;
- la personne déléguée à la protection des données du Conseil de l'Europe par courrier électronique à dpo@coe.int.

Si vous estimez que nous n'avons pas répondu de manière satisfaisante à votre demande et considérez que vos droits en matière de protection des données ont été enfreints en raison du traitement que nous avons fait de vos données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation au ou à la Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe par courrier électronique à datacommissioner@coe.int.